

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2016/15

L'an deux mil seize

Le douze février à dix-neuf heures et trente minutes

DATE DE
CONVOCAION
6 février 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 février 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
6 février 2016

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
17 février 2016

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, M. Julien AYACHE, M. Romain FISCHER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, M. Paul Marie EDWARDS arrivé 20h20, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

PRESENTS début de
séance : 21

formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS à partir de
20h20 : 22

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alain BOUTIGNY donne pouvoir à Mme JADIN, Mme Isabelle HATIER à M. Julien AYACHE, Mme Isabelle BRARD à M. MONTFERMÉ, M. Bruno DELABARRE à M. Paul Marie EDWARDS

VOTANTS : 25

VOTANTS à partir de
20h20 : 26

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane LEDOUX, Mme Françoise HALOT, Mme Myriam IKHLEF

SECRETAIRE : Mme Marie ROUYÈRE

Objet : Rapport d'Activité du Syndicat Mixte d'Assainissement de Sartrouville, Montesson, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi (SMAS3M)

La Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précise à son article 40 que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle, les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus.

LE CONSEIL,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du SMAS3M



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie le 17 février 2016.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge CASERIS



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE SARTROUVILLE
MAISONS-LAFFITTE, MONTESSON ET MESNIL-LE-ROI

Siège : Hôtel de Ville – B.P. 275 – 78506 Sartrouville

Avec l'assistance technique et administrative du bureau d'ingénierie :



*11 rue Georges Charpak - 77127 Lieusaint
tél. 01 79 01 51 30 / fax. 01 64 13 99 32
hombourger@hydra.setec.fr*

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

(DECRET DU 06 MAI 2006)

Ce document a pour objet de dresser l'état d'avancement des principaux dossiers en cours sur la période de l'exercice 2014.

Table des matières

1.	<u>PRESENTATION DU SIAS3M / SMA S3M</u>	3
2.	<u>OBJET ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU SMA S3M</u>	4
3.	<u>PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DES RESEAUX SYNDICAUX</u>	5
4.	<u>DESCRIPTION DU PATRIMOINE SYNDICAL DEDIE AU SERVICE</u>	6
5.	<u>GESTION ET EXPLOITATION DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES</u>	12
6.	<u>TRAVAUX REALISES EN 2014 & ORIENTATIONS</u>	19
7.	<u>ÉVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE</u>	20
8.	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	21

1. Présentation du SIAS3M / SMA S3M

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, MONTESSON ET LE-MESNIL-LE-ROI (SMA S3M) est né en 1951, de la fusion du SIA de Montesson et Sartrouville (rive droite) et du SIA de Maisons Laffitte et Mesnil-le-Roi (rive gauche).

Situé au nord-ouest du département des Yvelines, le SMAS3M regroupe les 4 communes membres que sont :

- en rive droite de la Seine : Sartrouville (à l'exception de la zone rattachée au bassin du Val Notre Dame) et Montesson (quartiers de la Borde et du Mont Royal),
- en rive gauche de la Seine : Maisons Laffitte et Mesnil-le-Roi.



En 2013, La création de la Communauté de communes Maisons-Mesnil a entraîné la substitution de plein droit de la Communauté de communes Maisons-Mesnil aux communes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi, au sein du SIAS3M. Celui-ci devient automatiquement un syndicat mixte et prend le nom de **Syndicat Mixte d'Assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi et Montesson (SMAS3M)** qui compte ainsi les trois membres suivants :

- La commune de Sartrouville,
- La Communauté de communes Maisons-Mesnil,
- La commune de Montesson.

2. **Objet et mode de gestion du service public d'assainissement du SMA S3M**

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de SARTROUVILLE, MAISONS-LAFFITTE, MONTESSON ET LE-MESNIL-LE-ROI gère en régie, le service public d'assainissement qui comprend l'exploitation l'entretien des infrastructures et réseaux nécessaires à l'acheminement et à la régulation hydraulique (calé sur le débit de pointe de temps sec) des effluents collectés par les réseaux communaux, vers l'émissaire interdépartemental ouest parisien (SAR) du SIAAP avant traitement à l'usine Seine Aval d'Achères.

3. Principe de fonctionnement des réseaux syndicaux

Le SMAS3M est la dernière collectivité à se rejeter dans l'émissaire interdépartemental du SIAAP « Sèvres-Achères », branche ouest parisienne de Rueil (SAR). Les effluents transitant par cet émissaire sont traités à l'usine d'épuration d'Achères Seine Aval qui est gérée par le SIAAP.

Le mode de collecte des réseaux communaux raccordés sur le réseau syndical d'assainissement du SMA S3M est principalement de type unitaire, à l'exception de certaines branches séparatives issues de quartiers d'urbanisation récente.

Afin de sécuriser le fonctionnement par temps sec comme par temps de pluie des ouvrages syndicaux, ont été aménagés des chambres à sable couplées à un déversoir d'orage pour assurer une régulation hydraulique au droit de chaque point de raccordement des collecteurs communaux unitaires. Ainsi, les débits restitués au réseau syndical sont limités au débit de pointe de temps sec des ouvrages d'assainissement.

En 2014, les effluents issus des réseaux communaux proviennent des bassins de collecte suivants :

- La commune de Maisons-Laffitte (hors bassins de collecte raccordés au C.B.L),
- La commune du Mesnil-le-Roi,
- La zone d'activités et les logements de la commune de Montesson raccordés sur le poste « La Borde », (hors bassins de collecte raccordés au SIA Boucle de Seine) ;
- La commune de Sartrouville (hors quartiers Nord-est raccordés sur le réseau du Val-Notre-Dame),
- Les apports extérieurs au périmètre syndical :
 - Domaine du Val, quartier de Saint-Germain-en-Laye,
 - Le Montoir, quartier de Houilles.

Le réseau syndical du SMA S3M converge vers l'émissaire interdépartemental « Sèvre – Achères (SAR) » du SIAAP, en deux points de raccordement :

En rive droite de la Seine (Sartrouville) :

- ☒ à l'angle des rues Jean Jaurès et Hortense Foubert (Sartrouville),
- ☒ au niveau de la Sente de la Pâturage (Sartrouville).

4. Description du patrimoine syndical dédié au service

Le patrimoine du service d'assainissement du SMAS3M s'étend seulement aux réseaux et aux ouvrages structurants : collecteurs de berge, collecteurs de transit vers l'émissaire SIAAP, déversoirs d'orage, chambres à sable, et postes de relevage.

En 2014, l'inventaire technique des installations et canalisations syndicales est le suivant :

Désignation de l'ouvrage	Inventaire technique
Locaux d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> 10 Locaux
Canalisations	<p>Environ 13 km de canalisations à dominante unitaire situées principalement en berges de Seine et dimensionnées pour acheminer les effluents de temps sec vers l'usine de traitement d'Achères :</p> <ul style="list-style-type: none"> Environ 12,4 km de canalisations circulaires (DN 350 à 600 mm) 600 ml d'ovoïde T180
Postes de relèvement	<p>5 chambres de pompage équipées (trop plein, système d'alerte permanent), et assurant le relèvement des effluents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maisons Laffitte (1) : <ul style="list-style-type: none"> PR « 2^{ème} DB / Rue de Paris » Mesnil le Roi (1) : <ul style="list-style-type: none"> PR « Champsfleur » Montesson (1) : <ul style="list-style-type: none"> PR « La Borde » Sartrouville (2) : <ul style="list-style-type: none"> PR « Constituante » PR « La Pâture »
Dégrilleurs	<p>2 dégrilleurs automatiques équipant les postes de relèvement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesnil le Roi (1) : <ul style="list-style-type: none"> PR « Champsfleur » Sartrouville (1) : <ul style="list-style-type: none"> PR « La Pâture » <p>1 panier dégrilleur équipant le poste de relèvement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Montesson (1) : <ul style="list-style-type: none"> PR « La Borde »

(suite)

Désignation de l'ouvrage	Inventaire technique
Déversoirs d'orage	<p>11 déversoirs d'orage équipant les réseaux d'assainissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Laffitte (1) : <ul style="list-style-type: none"> - « Rue Johnson » • Mesnil le Roi (3) : <ul style="list-style-type: none"> - « Rue du Port » - « Rue Pierre Curie » - « Rue Champsfleur » - « Ile Laborde » • Montesson (0) : <ul style="list-style-type: none"> - <i>sans objet (réseau séparatif)</i> • Sartrouville (7) : <ul style="list-style-type: none"> - « Place de la Fête » - Angle « quai du Pecq » & « rue Léon Fontaine » - Angle « avenue Jean Jaurès » & « rue Léon Fontaine » - Angle « avenue Jean Jaurès » & « rue Hortense Foubert » - « Rue Berthelot » - Angle « quai du Pecq » - « Rue Guillaume Malard »
Chambres à sable	<p>7 chambres à sable équipant les réseaux d'assainissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Laffitte (1) : <ul style="list-style-type: none"> - « Rue Johnson » • Mesnil le Roi (3) : <ul style="list-style-type: none"> - Rue du Port - Rue Pierre Curie - Rue Champsfleur - Ile Laborde • Montesson (0) : <ul style="list-style-type: none"> - <i>sans objet (réseau séparatif)</i> • Sartrouville (3) : <ul style="list-style-type: none"> - « Place de la Fête » - « Rue Hortense Foubert » - « Rue Guillaume Malard »

(suite)

Désignation de l'ouvrage	Inventaire technique
Vannes	<p>23 vannes équipant les réseaux d'assainissement comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Laffitte (4) : <ul style="list-style-type: none"> - DN 500 x 2 – DO quai P. Brunel - DN 500 –surverse devant le PR de Maisons Laffitte - DN 200 – chambre à sable rue Johnson • Mesnil le Roi (6) : <ul style="list-style-type: none"> - DN 200 & DN 300 – regard de surverse en Seine, chemin de la Digue avant le PR - DN 300 – chambre de dessablement rue Pierre Curie - DN 300 – chambre de dessablement rue du Port - DN 200 – chambre de dessablement rue de Champsfleury - DN 200 – regard de branchement école maternelle chemin de la digue avant le poste • Montesson (6) : <ul style="list-style-type: none"> - DN 800 – chambre de vanne quai G. Sand à l'angle L. Schœlcher - DN 250 x 3 – vannes accompagnées d'un clapet anti-projection sur surverses du collecteur EU à l'angle du quai G. Sand et des rues A. de Musset, Schœlcher et Corneille - DN 150 – clapet anti retour sur surverse rue Corneille (n°22) - DN 150 – clapet anti retour sur surverse rue Molière (n°8) • Sartrouville (7) : <ul style="list-style-type: none"> - DN 900 – isolement chambre Hortense Foubert aval - T800 - isolement chambre Hortense Foubert amont - DN 400 – by pass chambre rue Hortense Foubert - DN 200 – isolement chambre rue Guillaume Mallard - DN 400 – regard quai de Seine à la hauteur de la rue A. Foulon - DN 400 – regard de surverse en Seine à l'angle de la rue J.Nicolle et du quai du Pecq - DN 1400 – regard place de la Fête

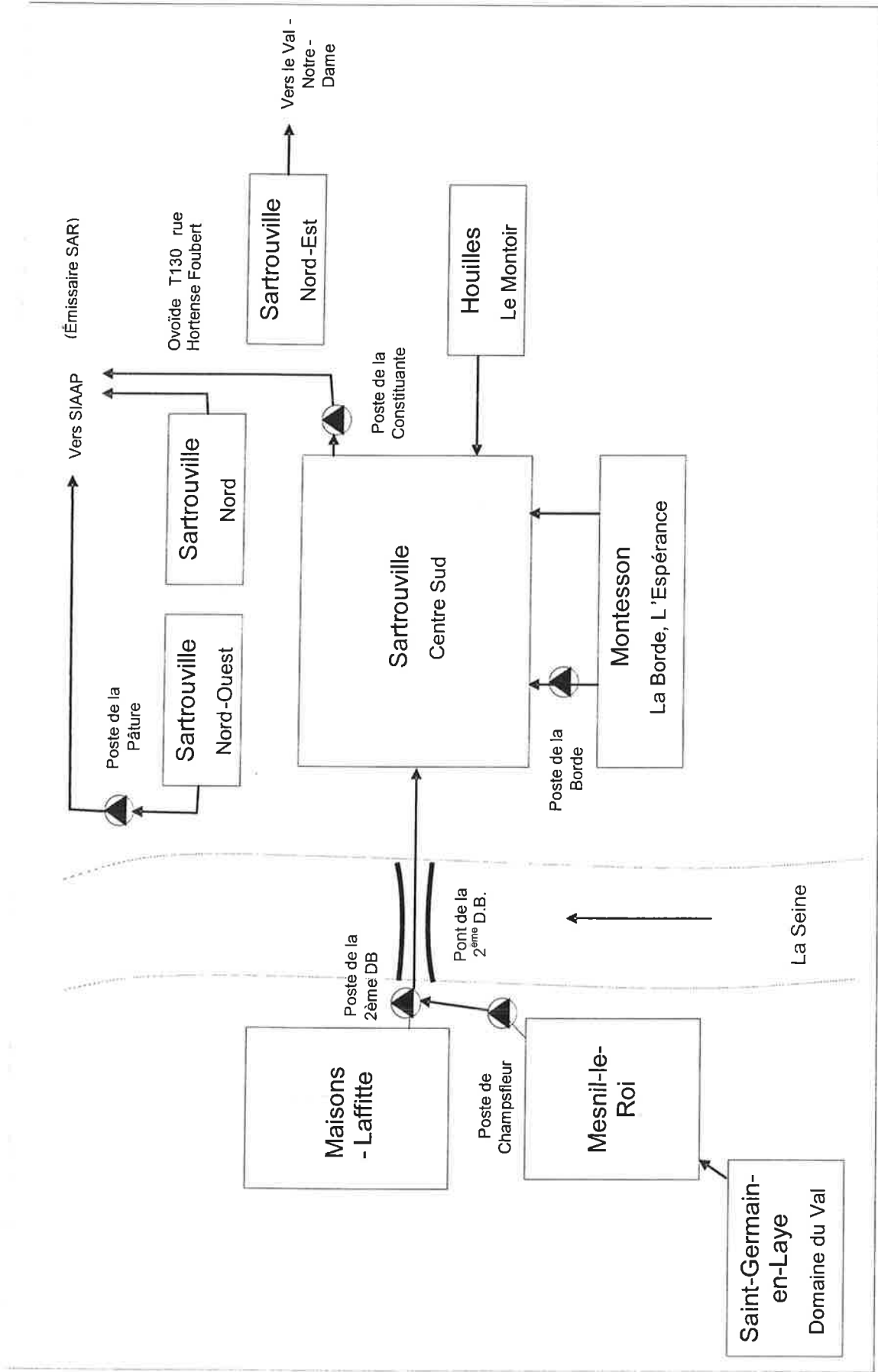
(suite et fin)

Désignation de l'ouvrage	Inventaire technique
Clapets	3 clapets équipant les réseaux d'assainissement comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Laffitte (1) : <ul style="list-style-type: none"> - DN 400 – angle chemin de la Digue et de la rue Johnson • Mesnil le Roi (1) : <ul style="list-style-type: none"> - DN 200 & DN 300 – regard de branchement des écoles maternelle et élémentaire du chemin du Clos de la Salle (avant PR) • Montesson (0) : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sans objet</i> • Sartrouville (1) : <ul style="list-style-type: none"> - DN 400 – DO quai P. Brunel
Batardeaux	3 batardeaux équipant les réseaux d'assainissement comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Maisons Laffitte (0) : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sans objet</i> • Mesnil le Roi (0) : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sans objet</i> • Montesson (0) : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sans objet</i> • Sartrouville (3) : <ul style="list-style-type: none"> - « Place de la Fête »

Le synoptique du système de collecte du SMAS3M est détaillé ci-après et traduit les particularités suivantes :

- Les entrées extérieures aux 4 communes du syndicat sont :
 - le Domaine du Val de Saint-Germain-en-Laye,
 - le quartier Le Montoir de Houilles.
- Les sorties du système syndical qui en 2014, sont au nombre de 2 exutoires :
 - collecteur Hortense Foubert à Sartrouville qui reçoit la majorité des effluents collectés via le PR de la Constituante,
 - antenne Vieux Pays à Sartrouville via le poste de refoulement de La Pâturage,
- Un nœud hydraulique majeur est localisé au carrefour des rues Jaurès et Foubert à Sartrouville,
- Le transit des effluents de rive gauche après relèvement du PR « 2^{ème} DB » se fait via les réseaux communaux de Sartrouville avant de se rejeter dans les ouvrages syndicaux « avenue Hortense Foubert » à Sartrouville.

Synoptique du système de collecte du SMAS3M :



5. Gestion et exploitation des réseaux et ouvrages associés

L'entretien, la maintenance et l'exploitation des réseaux et ouvrages du SMA sont assurés par le groupement VEOLIA PROPLETE (ex « EAV » et mandataire) - VEOLIA EAU, au travers d'un marché à bons de commandes dont le contrat a été renouvelé début 2012 et qui se terminera le 31 mars 2016.

Le bilan des principales opérations d'exploitation et d'entretien de la structure syndicale d'assainissement apporté en 2014 de la manière suivante :

- **Le suivi régulier des postes de relèvement et la maintenance courante** (matériel électromécanique, dégrilleurs).
- **Le diagnostic annuel de conformité des organes mécaniques et électriques des ouvrages d'assainissement par un organisme certifié et agréé.**
- **Le curage préventif annuel sur environ 20 % du linéaire de réseau.**
- **Le curage et la maintenance des ouvrages et équipements :**
 - Bâches réceptrices,
 - Chambres de dessablement,
 - Déversoirs d'orage et prises d'eaux usées,
 - Vannes et clapets.
- **Le programme de renouvellement fonctionnel 2014**
 - Remise en état de la canalisation d'eau potable du Poste de la 2^{ème} DB
 - Remplacement des 3 clapets, des 3 vannes d'aspiration, des 3 vannes refoulement avec manchettes inox et adaptateur DN 200 Poste de la Constituante
 - Remise en état de l'intérieur des locaux du Poste Sente de la Pâture
 - Remplacement de la pompe 2 du Poste de Champfleur
- **La réalisation de prestations à la demande du SMA telles que :**
 - L'actualisation du diagnostic des équipements des chambres de pompage (pompes, pieds d'assise, barres de guidage, canalisation de refoulement, vannes, dégrilleurs, armoires électriques, état des locaux) préparatoire à la définition du **programme de renouvellement 2014**.
 - Des visites sur les réseaux et ouvrages.
 - L'élaboration du SIG des réseaux d'assainissement du SMA S3M (sous format AUTOCAD) dont les données ont été intégrée.
 - Des opérations ponctuelles :
 - Interventions correctives ou hors marché (défauts de fonctionnements de pompes ou défaut d'écoulement)
 - Prestations diverses : réfection des peintures des locaux, révision de pompes, renouvellement (pompes, ...).

❖ **COMMENTAIRES :**□ **BILAN DES DECHETS :**

Les déchets extraits au niveau des réseaux, chambres à sable et des bâches de poste totalisent environ 406 tonnes (71 % de déchets sableux et 29% de déchets gras) pour l'année 2014.

Ils sont évacués et traités sur le centre agréé de traitement ECOPUR et font l'objet d'une traçabilité (fourniture d'un bordereau de suivi de déchets) :

(En tonne)	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Déchets sableux	297 T	254 T	316 T	308 T	312 T	245 T	207 T	288 T
Déchets gras	125 T	198 T	122 T	135 T	135 T	110 T	54 T	118 T
Total « Déchets extraits »	422 T	452 T	448 T	443 T	447 T	355 T	261 T	406 T

On note une augmentation significative des tonnages de matières extraites par rapport à l'exercice 2013 (+55%)

□ **BILAN DU DIAGNOSTIC ET PROGRAMME PREVISIONNEL D'AMELIORATION FONCTIONNELLE :**

Un état des équipements sur chaque chambre de relèvement a été réactualisé en 2014 par l'exploitant en vue de diagnostiquer les anomalies et de planifier un programme de travaux prévisionnel (réparation, renouvellement, amélioration du fonctionnement, renforcement de la sécurité).

Le degré d'urgence des travaux a été déterminé comme suit :

Degré d'urgence	Horizon des travaux
1	Immédiat
2	Année n
3	Année n ou n+1
4	Année n+2 ou au-delà

→ SARTROUVILLE - POSTE LA PATURE :

Equipement	Repère	Etat	Degré d'urgence	Horizon des travaux
Pompes	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	Ras	-	sans objet
Pieds d'assise	N°1	A remplacer	2	Année n
	N°2	A remplacer	2	Année n
	N°3	A remplacer	2	Année n
Barres de guidage	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Canalisations de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
	Partie commune	Refaire piquage de pression	3	Année n ou n+1
Vannes de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Clapets de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Vanne entrée poste	1	A réparer	3	Année n ou n+1
Dégrilleur	1	ras	-	sans objet
Armoire électrique	Puissance	ras	-	sans objet
	Mesure	ras	-	sans objet
Bâtiment	Sécurité	A améliorer par pose de garde-corps et de systèmes antichute	4	Année n+2 ou au-delà
	Eau /air	Remise en état de la conduite d'eau potable avec réalisation d'un point d'eau au droit du dégrilleur Remplacement des toilettes	2	Année n
	Etanchéité	Lanterneau en toiture	2	Année n

Ce poste a bénéficié d'opérations à caractère de renouvellement fonctionnel au niveau de la remise en état de la pompe 3 en 2014.

→ SARTROUVILLE - POSTE CONSTITUANTE :

Equipement	Repère	Etat	Degré d'urgence	Horizon des travaux
Pompes	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Canalisation aspiration	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Vannes aspiration	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Canalisations de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
	Partie commune	ras	-	sans objet
Vannes de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Clapets de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Vanne entrée poste	1	ras	-	sans objet
Dégrilleur	sans objet	-	-	-
Armoire électrique	Puissance	A réviser	4	Année n+2 ou au-delà
	Mesure	ras	-	sans objet
Bâtiment	Sécurité	ras	-	sans objet
	Eau /air	ras	-	sans objet
	Etanchéité	ras	-	sans objet

Ce poste a bénéficié d'opérations à caractère de renouvellement fonctionnel au niveau des vannes, clapets et canalisations, remise en état de la pompe 2 en 2014.

→ **MAISONS LAFFITTE - POSTE 2EME DB :**

Equipement	Repère	Etat	Degré d'urgence	Horizon des travaux
Pompes	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Canalisation aspiration	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Vannes aspiration	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Canalisations de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
	Partie commune	ras	-	sans objet
Vannes de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Clapets de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Vanne entrée poste	1	ras	-	sans objet
Dégrilleur	<i>Inexistant</i>	ras	-	sans objet
Armoire électrique	Puissance	ras	-	sans objet
	Mesure	ras	-	sans objet
Bâtiment	Sécurité	ras	-	sans objet
	Eau /air	ras	-	sans objet
	Etanchéité	-	-	sans objet

Ce poste a bénéficié d'opérations à caractère de renouvellement fonctionnel au niveau de la canalisation d'eau potable et du lavabo en 2014.

→ MESNIL LE ROI- POSTE CHAMPSFLEUR

Equipement	Repère	Etat	Degré d'urgence	Horizon des travaux
Pompes	N°1	Ras	-	sans objet
	N°2	Ras	-	sans objet
Pieds d'assise	N°1	A remplacer	<u>4</u>	Année n+2 ou au
	N°2	A remplacer	<u>4</u>	Année n+2 ou au
Barres de guidage	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
Canalisations de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	Partie commune	ras	-	sans objet
Vannes de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Clapets de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Vanne entrée poste	1	ras	-	sans objet
Panier de dégrillage	1	ras	-	sans objet
Armoire électrique	Puissance	A remplacer	<u>4</u>	Année n+2 ou au-delà
	Mesure	A vérifier	<u>4</u>	Année n+2 ou au-delà
Bâtiment	Sécurité	ras	-	sans objet
	Eau /air	ras	-	sans objet
	Etanchéité	ras	-	sans objet

Ce poste a bénéficié d'opérations à caractère de renouvellement fonctionnel au niveau des pompes n°1 et n°2 en 2014.

→ MONTESSON - POSTE DE LA BORDE :

Equipement	Repère	Etat	Degré d'urgence	Horizon des travaux
Pompes	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
Pieds d'assise	N°1	A remplacer	<u>4</u>	Année n+2 ou au-delà
	N°2	A remplacer	<u>4</u>	Année n+2 ou au-delà
Barres de guidage	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
Canalisations de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	Partie commune	ras	-	sans objet
Vannes de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Clapets de refoulement	N°1	ras	-	sans objet
	N°2	ras	-	sans objet
	N°3	ras	-	sans objet
Vanne entrée poste	-	A remplacer	<u>3</u>	Année n ou n+1
Dégrilleur (panier)	1	ras	-	sans objet
Armoire électrique	Puissance	A remplacer	<u>4</u>	Année n+2 ou au-delà
	Mesure	A remplacer	<u>4</u>	Année n+2 ou au-delà
Bâtiment	Sécurité	ras	-	sans objet
	Eau /air	ras	-	sans objet
	Etanchéité	ras	-	sans objet

Ce poste a bénéficié d'opérations à caractère de renouvellement fonctionnel au niveau de la pompe n°1 en 2014.

6. Travaux réalisés en 2014 & Orientations

■ Travaux réalisés à fin 2014 :

- ⊗ **Actualisation du patrimoine :**
 - Rétrocession d'ouvrages du Mesnil le Roi vers le SMA (Déversoirs d'orage, chambre à Sable)
- ⊗ **Réalisation de la réhabilitation de 4 déversoirs d'orage (3 au Mesnil le Roi et 1 à Maisons Laffitte.**
- ⊗ **Réalisation des opérations inscrites au programme de renouvellement fonctionnel de 2014.**
- ⊗ **Lancement de la consultation pour le marché des travaux de réhabilitation du collecteur « Quai de Seine » conjointement avec la Ville de Sartrouville.**
- ⊗ **Poursuite du marché d'exploitation et d'entretien des réseaux (2012-2015) dont création d'un fond de renouvellement annuel de 50,5 k€.**
- ⊗ **Poursuite des Levés topographiques du réseau syndical.**
- ⊗ **Etablissement du dossier de recollement des réseaux et ouvrages du SMA.**
- ⊗ **Achèvement des opérations de mise en œuvre du Système d'Information géographique (S.I.G.).**

■ Orientations pour l'exercice 2015 :

- ⊗ **Harmonisation du périmètre de gouvernance des réseaux syndicaux :**
 - Actualisation du règlement d'assainissement.
- ⊗ **Signature d'une convention de reversement de la redevance syndicale avec le gestionnaire d'eau de Houilles pour recouvrir la redevance « Assainissement » auprès des usagers du quartier « Le Montoir ».**
- ⊗ **Réalisation du programme de renouvellement fonctionnel 2015.**
- ⊗ **Poursuite de la mise en œuvre du programme de travaux détaillé au schéma directeur d'assainissement du SMA.**
 - Choix du Maître d'œuvre pour le marché de réhabilitation du collecteur « Quai de Seine » à Sartrouville
- ⊗ **Réalisation de l'étude concernant l'Auto-surveillance des réseaux et ouvrages du SMAS3M.**

7. Évolution des volumes assujettis à la redevance

L'évolution de l'assiette de la redevance assainissement du Syndicat est détaillée comme suit :

en m3/an	Exercice annuel											
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 ⁽¹⁾	2012	2013	2014
TOTAL SMA	4 427 531	4 491 085	4 405 226	4 287 822	4 194 151	4 181 532	4 139 864	4 068 264	2 745 579	2 714 597	2 578 751	2 691 394
Sartrouville	2 103 999	1 994 749	1 931 180	1 963 089	1 908 600	1 866 637	1 849 042	1 810 873	1 733 328	1 788 832	1 703 156	1 801 884
Maisons Laffitte	1 440 294	1 544 363	1 605 082	1 483 305	1 451 942	1 479 537	1 481 896	1 437 809	531 471	421 073	394 559	359 163
Mesnil Le Roi	353 466	352 811	340 304	357 620	324 482	328 729	318 619	330 473	320 897	288 229	298 186	309 736
Montesson	529 772	599 162	528 660	483 808	491 979	488 118	471 496	467 737	154 203	201 695	163 571	202 884
St Germain en Laye (quartier)	np	np	np	18 685	17 648	18 511	18 811	21 372	5 680	14 768	19 279	17 727

⁽¹⁾ Hors comptabilisation du volume collecté par le CBL en 2011 sur Maisons Laffitte. Le volume de Saint Germain indiqué en 2011 correspond bien à ce qui avait été perçu au 7 décembre 2011, soit le 1er semestre. Sur l'année 2012, le syndicat a encaissé d'autres sommes au titre du 2nd semestre 2011 mais sans indication des volumes.

On notera que les valeurs issues du quartier « Le Montoir » à Houilles ne sont pas prises en compte à ce jour dans les valeurs servant de base à l'assiette de la redevance syndicale.

Une convention spécifique devra être mise en œuvre avec le gestionnaire d'eau potable de la ville d'Houilles pour régulariser cette situation administrative.

8. Produits financiers

L'évolution du produit de la redevance est pour les dix dernières années (tableau en euros) :

Année	Taux de redevance (€ /m ³)	Produits (€)
2014	0,18	478 806
2013	0,18	463 585,02
2012	0,18	521 416,20
2011	0,18	498 469
2010	0,18	655 771,19
2009	0,124	413 161,52
2008	0,124 ⇔ > 1 ^{er} juillet 0,04 ⇔ < 1 ^{er} juillet	318 191,85
2007	0,04	167 038,36
2006	0,04	170 018,82
2005	0,04	175 689,35
2004	0,04	179 112,65
2003	0,04	176 023,42

Les chiffres ci-dessus représentent les produits effectivement perçus sur les exercices concernés et non pas le montant théorique (volume x taux).

Fait à Lieusaint, le 25 juin 2015.